Solidaires Finances Publiques 78
SYNDICAT NATIONAL
Section des Yvelines

Charlie La Fronde 78

L'Edito…

Chers lecteurs,

A l'aune de la vente de notre complémentaire santé à une start up aux résultats nets déficitaires (déficit de 58 millions en 2023), uniquement digitale, et dont les données des assurés sont gérées par l'intelligence artificielle, la direction prise par nos dirigeants est inquiétante.

L'humain n'est plus au centre du dispositif. Désormais, l'IA trône telle une Reine monarque aux côtés d'un roi qui vend la fonction publique, ministère par ministère aux marchés boursiers, à l'international…
Dixit Alan « L'IA a été mise à profit pour automatiser de nombreuses tâches chronophages » (analyse des devis par des algorythmes, tchatbot pour les questions, communication avec les membres assurés…) mettant nos données personnelles à la merci de cyberattaques et relégant l'Homme à de la figuration. En parlant d'hommes et de femmes, que dire de l'image envoyée aux agents publics en prenant une société gérée par des holdings et dans laquelle la tranche d'âge des 25-34 ans représente plus de 67 % des effectifs du groupe ! (à peine 2 % de 45-54 ans et bien évidemment.. ; aucun salarié de 55 ans ou plus…) . Bien loin de pouvoir comprendre les agents publics où les tranches d'âge les plus importantes sont celles des 40 à 60 ans.

Mais mon bon monsieur, ma bonne dame, il faut vivre avec son temps ! Les jeunes prennent le pouvoir ! Mais à quel prix ?

A celui de l'individualisme, de la digitalisation, d'un monde de matrice en charge de gérer nos vies, d'un système antisocial et boursier… Ce n'est pas ce que nous voulons pour nous, ce n'est pas ce que nous voulons pour nos enfants Alors luttons ! Contre cette vente de nos valeurs ! Contre la webmarchandisation de nos vies et de notre santé ! Contre le règne de l'IA au détriment de l'humain ! Contre le règne de la matrice !

Avec Solidaires Finances Publiques 78 agissons !

Solidaires Finances Publiques

Le journal de ta section 78

Sommaire !

1- La Protection Sociale Complémentaire : dernière ligne droite !

2- Suspension de la FISI : un combat de Solidaires gagné !

3-Brèves du département

4- Ca y est ! Retraite ! Et maintenant que vais je faire ?

Solidaires Finances Publiques
Le journal de ta section 78

La Protection sociale complémentaire : dernière ligne droite !

Connaîtra-t-on bientôt le nom de la nouvelle mutuelle ?

C'est l'employeur qui choisit l'organisme à l'issue de la procédure de marché public. **Le nom devait être publié avant la fin juin** car un délai de 6 mois est prévu avant le basculement dans le contrat collectif fixé au 1er janvier 2026.
Le ministère a choisi .... une start up... ALAN...

Les bras nous en tombent ! Adieu MGEN ou autres grands groupes implantés, voici venue le temps des start-up.

A-t-on une idée du montant des cotisations ?

Non.
Personne ne peut, aujourd'hui, donner de chiffres sérieux pour plusieurs raisons :

1. **C'est l'organisme choisi par le ministère qui fixe le montant des cotisations** ; c'est un critère de sélection important pour le ministère qui reste confidentiel pendant la procédure d'appel d'offre.
2. **Chaque année le montant des cotisations augmente** avec l'inflation, avec le coût des soins et surtout en fonction des décisions politiques de désengagement de la Sécurité sociale.

Mais l'organisme retenu devra fournir **une calculatrice avant septembre pour permettre à chacun.e de connaître le montant de sa cotisation** qui varie en fonction de la rémunération, des options et du rattachement ou pas des membres de sa famille.

Quelles sont les prochaines étapes ?

A partir du 1er janvier 2026, la loi oblige les employeurs publics à mettre en place un contrat collectif de protection sociale complémentaire (PSC) pour les actifs. Des négociations ont permis d'inclure les retraité.es qui le souhaiteront, d'améliorer les couvertures et de développer les solidarités.

L'employeur s'est engagé à informer les agent.es :

- sur qui relève personnellement de la PSC aux Finances ; le principe est celui d'être « rémunéré et payé » par les ministères financiers ;
- sur la possibilité d'affilier les membres de sa famille ;
- sur les modalités de dispense prévues.

L'employeur doit également informer les retraités.

Une première communication a déjà été diffusée à ce sujet. Des précisions supplémentaires seront apportées une fois l'opérateur désigné :

- juillet, démarrage de la communication de l'opérateur
- septembre / octobre, fourniture par l'opérateur d'un simulateur de cotisations et de l'espace adhérent.

Comment s'informer ?

Nous disposons déjà des éléments les plus importants qui ont été négociés et qui s'imposent à l'opérateur, quel qu'il soit. Il s'agit de l'étendue des **couvertures en santé-prévoyance** et des mécanismes de **solidarité**.

PSC aux Finances - 2025, une année décisive pour la PSC

Les syndicats de Solidaires Finances 78 a organisé des distributions de tracts, des tournées de services, des heures d'informations syndicales...

Solidaires Finances est et sera toujours présent pour défendre les intérêts de l'ensemble des agentes et des agents du ministère.

Pour plus d'informations :

A consulter sur le site de Solidaires :
https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/carriere/protection-sociale.html

Solidaires Finances Publiques
Le journal de ta section 78

Suspension de la FISI !

En mars dernier, un mail de l'ENSAP adressé à tous les agents et les agentes précisait que la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI) était mise à disposition sur leur espace numérique. Du fait d'erreurs manifestes mais surtout en raison d'éléments d'informations sensibles contenus dans la FISI (situation personnelle et familiale, durée et type des congés maladie, jours de grève, absences syndicales), des collègues avaient interrogé Solidaires Finances Publiques sur le bien-fondé de cette fiche et souligné leur crainte qu'elle soit utilisée à des fins discriminantes dans le cadre d'une demande de mobilité.

Dès le 11 mars, via notre fédération Solidaires Finances, nous avons relayé les légitimes interrogations des collègues à l'occasion du premier Comité Social d'Administration Ministériel présidé par Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics.

Suite à notre intervention, un GT ministériel spécifique s'est réuni le 29 mars, où nous avons exigé que cette FISI soit expurgée de tout ce qui ne devrait pas y figurer, et qu'elle soit communicable uniquement après le recrutement de l'agent. Pour Solidaires Finances et Solidaires Finances Publiques, elle doit simplement assurer la continuité de la gestion comptable et administrative du dossier de l'agent.
En réponse à nos arguments, la secrétaire générale du ministère s'était notamment engagée à analyser le contenu de la fiche au regard de la législation existante et encadrant la gestion du dossier individuel des agents ainsi qu'à prendre les mesures correctives nécessaires.

Au final, face aux différentes difficultés relayées par vos représentants et représentantes, **Bercy a annoncé vendredi dernier suspendre l'usage de la FISI, confirmant ainsi la pertinence et la légitimité de nos critiques**. Plus largement, une concertation au niveau de la Fonction Publique va s'ouvrir afin d'adopter un arrêté permettant de définir clairement le contenu et l'usage de cette fiche interministérielle de situation individuelle.

La décision de suspendre l'utilisation de cette fiche est pour nous une avancée afin d'éviter tout usage discriminant pour les droits et garanties des agentes et agents de la DGFiP, et plus largement du ministère.

Solidaires Finances Publiques

Le journal de ta section 78

Brèves des Yvelines

Remaniement de l'accueil de SGL

De nouveaux travaux à Saint Germain en Laye sont à prévoir!!!
Après la cantine et l'installation du POC, ce sera le Hall d'accueil qui fera l'objet d'un relooking dès septembre 2025. En effet, une enveloppe de 400 000 € permettra entre autre, le renforcement de la sécurité des agents par des boxs sécurisés ainsi que de nouveaux chemins de fuite....
--

Des économies encore et toujours !

Après une note départementale remplie de conditions pour obtenir le remboursement des frais professionnels, la bataille des post-it, l'affranchissement est le nouveau cheval de bataille de l'administration avec la mobilisation de nos collègues de BIL pour ouvrir les courriers et vérifier les envois des services...

Bienvenue aux stagiaires Promo 2024-2025

Bienvenue dans les Yvelines à la promotion des contrôleurs stagiaires depuis le 19 avril !
N'hésitez pas consulter notre guide d'accueil sur le site Solidaires :

Nous avons accueilli la promotion 2024-2025 des inspecteurs le 19 mai ; Bienvenue dans les Yvelines ! N'hésitez pas consulter notre guide d'accueil sur le site Solidaires :

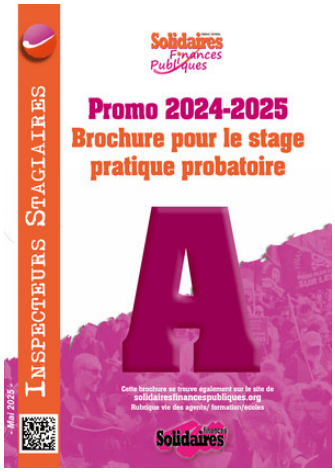

Solidaires Finances Publiques
Le journal de ta section 78

Retraites : Et maintenant, que vais je faire ?

Chère et cher camarade,

Ça y est, la retraite est arrivée ou va forcément arriver un jour proche ou plus lointain, ça y est, libre ! Mais n'oublie que retraité de l'État, tu restes fonctionnaire. Tu ne perçois pas une retraite mais une pension d'État inscrite au Grand Livre de la Dette publique, même si maintenant s'y adjoint le RAFP (Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique) qui n'est qu'un fond de pension obligatoire instauré par la loi de 2003. Par ailleurs en qualité de retraité, tu continues de bénéficier de l'action sociale du ministère. Afin de suivre et défendre les intérêts des retraités, notre syndicat offre la possibilité d'adhérer au **Comité de Liaison des Retraités**, (CLR). Il n'est pas une section, tu restes adhérent dans ton département avec droit de vote aux AG et permet de garder un lien intergénérationnel, retraité adhérent du syndicat tu continues de bénéficier de ses œuvres sociales. Le CLR édite un guide de l'action sociale pour les retraités. Adhérent au CLR ton adhésion s'entend à la **FGR-FP** ainsi qu'à l'**UNIRS** et tu es aussi affilié au « **Groupe des 9** ».

Le Comité de Liaison des Retraités (CLR)

Le CLR fort de 1500 adhérents est représenté par sa présidente, Thi Trinh Lescure, au sein du Conseil syndical de notre syndicat avec droit de vote et représente les retraitées et les retraités auprès de notre secrétaire générale. Les adhérents du CLR peuvent participer à l'AG de leur section départementale avec droit de vote et peuvent faire partie du bureau de leur section. Le CLR tient une AG annuelle qui se tient à Paris. Les retraitées et les retraités adhérents reçoivent tous les mois l'UNITE et le Bulletin du CLR (formule papier ou dématérialisée). Ces camarades ont accès au site du syndicat par l'entremise d'une connexion personnalisée où ils peuvent trouver moult informations syndicales au plan national, départemental et le site du CLR.

La Fédération Générale des Retraités – Fonction Publique (FGR-FP)

Créée le 20 juin 1936 de la volonté de syndicalistes enseignants pour défendre les intérêts des retraités, la FGR-FP regroupe notamment des syndicats de l'éducation nationale (enseignants et administratifs), des syndicats d'autres ministères (agriculture, intérieur, finances). Elle a vocation à recruter dans les trois versants de la Fonction Publique (État, hospitalière, territoriale). A l'initiative de la FGR-FP, un Pôle de retraités a été constitué sous forme associative. Il regroupe des structures représentatives des intérêts des retraités de la poste et de France-télécom, des officiers mariniers, des personnels de la police, de la gendarmerie

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS)

Cette structure, fondée en 2007, regroupant les 7 000 retraité.es de syndicats membres de l'Union Syndicale Solidaire s'occupe des questions intéressant les retraités au niveau interprofessionnel. Les camarades de l'UNIRS ont notamment travaillé sur la question de l'aide à l'autonomie (appelée, mal à propos, dépendance). Un dossier de plus de 80 pages a été élaboré puis porté à la connaissance des pouvoirs publics, et soumis aux autres organisations syndicales de retraités. Ces camarades élaborent aussi un dossier revendicatif général aux retraités de Solidaires à partir du constat que les personnes retraitées sont certes placées «hors les murs de l'entreprise», mais qu'elles n'en sont pas moins totalement concernées par tous les faits et méfaits de la société et particulièrement du système économique et financier faiseur d'inégalités et d'injustices.

Le Groupe des 9 (G9)

Créé en 2014, le groupe des 9 rassemble les organisations syndicales CGT, FSU, FO, CFTC, Solidaires et les associations de retraités LSR, Ensemble, FGR ayant pour objectif de défendre collectivement les intérêts des retraités (conférences de presse, communiqués de presse, manifestations).

Adhérer, c'est gagner !

« Pendant très longtemps, je croyais que l'activité syndicale était un refuge pour prendre quelques jours de vacances. Je m'étais juré de ne jamais adhérer à un syndicat, que de toute façon on ne les voyait que lorsque les élections approchaient et que l'objectif n'était pas d'aider ceux qui le méritaient.

Plus le temps passait, plus mes convictions se renforçaient et je voyais que je n'étais pas le seul. J'avais beaucoup de choses à dire, à faire remonter et pour moi personne ne le faisait. Quoi de mieux que d'adhérer à un syndicat pour agir selon mes convictions, aider ceux qui en ont besoin peu importe le grade et pouvoir enfin exprimer ce que je voyais au quotidien. Je me suis rapproché du syndicat qui semblait partager le plus mes attentes : solidaires (le nom me parlait).

J'ai, à ma grande surprise, vu tout ce que le syndicat faisait mais qui n'était pas visible, que le dialogue social est très prenant, qu'on peut faire remonter de nombreux dysfonctionnements et avoir des résultats. J'avais tort, j'ai complètement changé d'opinion, je vois maintenant tout ce que le syndicat peut apporter de positif, il faut simplement oser demander, ouvrir la porte et venir constater par soi-même ce qu'offre le syndicat.

Cela demande un fort investissement qui ne se voit pas forcement, qui se fait en grande majorité sur du temps personnel. L'union fait la force et plus nous serons nombreux, plus nous aurons du poids pour agir. »

Olivier, adhérent

Ta Section Locale...

Secrétaire de section :
Isabelle Wenger Artz : 06.81.78.54.69

Secrétaires adjointes:
Déborah Mary : 01.30.87.95.58
Magali Bouvet : 01.30.87.40.29
Gaëlle Murail : 01.34.57.30.80

Trésorière :
Carole Delande : 01.34.94.16.52

Pourquoi se syndiquer ...

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

SECTION :

Bulletin d'adhésion
Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

Solidaires Finances Publiques

IDENTIFIANTS

N° ANAIS (10 chiffres) N° SIRHIUS (7 chiffres)

NOM d'usage _____ Prénom _____

NOM de naissance _____ Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

✆ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : _____

@ _____

✆ _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.89.16.48.49 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org